

14-19 août 2017



## Le classement à l'Unesco des plages du Débarquement menacé par les éoliennes ?

**Cela fait 10 ans que la région Normandie porte le projet de candidature des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'Unesco. Le point sur un dossier complexe.**

La région de Normandie a de quoi se réjouir depuis le troisième et dernier feu vert accordé par le Comité national des biens français, après des années d'expertise du dossier pour le classement des plages du débarquement à l'Unesco. La procédure avance : "nous complétons le dossier et en automne, nous le remettons au gouvernement français", précise François-Xavier Priollaud, vice-président en charge des coopérations interrégionales et des relations internationales de la région Normandie.

"Nous postulons pour l'année 2019"

Une fois le dossier entre les mains du gouvernement, il leur appartiendra de soumettre la candidature au Comité de l'Unesco en 2018. "Nous postulons pour l'année 2019." Pour l'heure, les choses se présentent bien selon François-Xavier Priollaud. L'objectif est de classer Sword Beach, Juno Beach, Gold Beach, le port artificiel Winston-Churchill, la batterie de Longues-sur-Mer, Omaha Beach, la Pointe du Hoc et Utah Beach. "Au cours des trois auditions devant le Comité national des biens français au Patrimoine mondial, nous avons précisé le périmètre des sites à classer. Il comprend les plages, une partie de l'arrière-pays et le patrimoine subaquatique pour protéger les épaves."

La liberté et la mémoire

La région Normandie, représentée par Hervé Morin, veut par cette démarche mettre en avant le thème de la liberté et travaille dans le but de "passer le témoin aux nouvelles générations pour le respect de la mémoire". L'opération Overlord marque le début de la campagne de France, ce que le général Eisenhower a appelé : "la croisade de l'Europe." Les plages du débarquement ont aussi des vertus pédagogiques précieuses. Le terrain est utilisé par les écoles militaires françaises et étrangères pour étudier les opérations interarmées qui s'y sont déroulées afin de faire face aux conflits futurs.

Le seul point d'ombre : le projet éolien au large d'Arromanches car l'Unesco n'est pas très friand de ce genre d'installations.

# Où en est la candidature des plages à l'Unesco ?

Ce projet ambitieux et complexe a été initié il y a déjà 10 ans.

La région de Normandie a de quoi se réjouir depuis le troisième et dernier feu vert accordé par le Comité national des biens français, après des années d'expertise du dossier pour le classement des plages du débarquement à l'Unesco. La procédure avance : *"nous complétons le dossier et en automne, nous le remettons au gouvernement français"*, précise François-Xavier Priollaud, vice-président en charge des coopérations interrégionales et des relations internationales de la région Normandie.

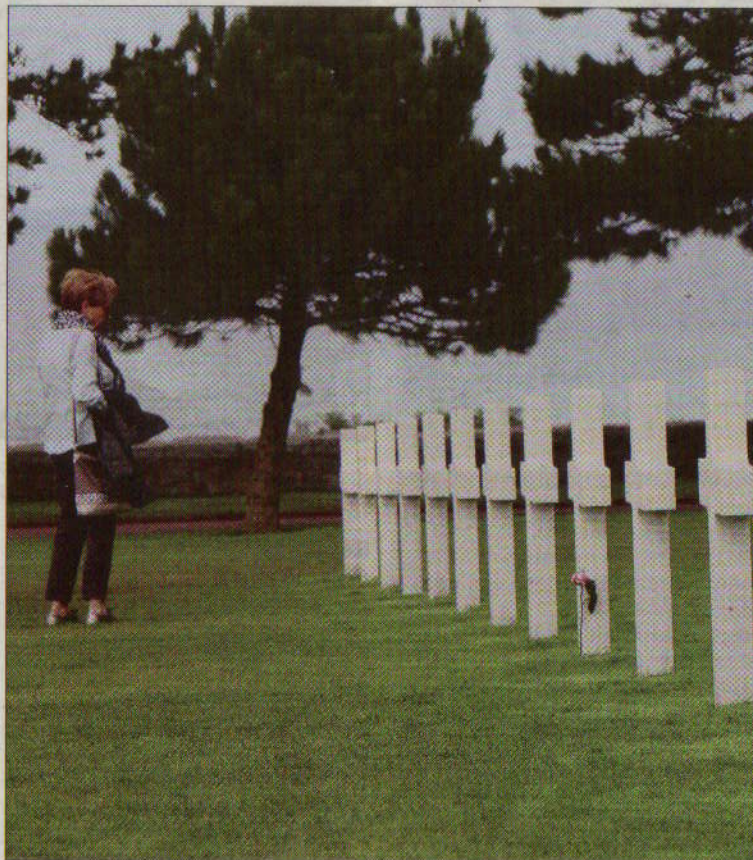
Une fois le dossier entre les mains du gouvernement, il leur appartiendra de soumettre la candidature au Comité de l'Unesco en 2018. *"Nous postulons pour l'année 2019."* Pour l'heure, les choses se présentent bien selon François-Xavier Priollaud. L'objectif est de classer Sword Beach, Juno Beach, Gold Beach, le port artificiel Winston-Churchill, la batterie de Longues-sur-Mer,

Omaha Beach, la Pointe du Hoc et Utah Beach. *"Au cours des trois auditions devant le Comité national des biens français au Patrimoine mondial, nous avons précisé le périmètre des sites à classer. Il comprend les plages, une partie de l'arrière-pays et le patrimoine subaquatique pour protéger les épaves."*

La région Normandie, représentée par Hervé Morin, veut par cette démarche mettre en avant le thème de la liberté et travaille dans le but de *"passer le témoin aux nouvelles générations pour le respect de la mémoire"*.

L'opération Overlord marque le début de la campagne de France, ce que le général Eisenhower a appelé : *"la croisade de l'Europe."* Les plages du débarquement ont aussi des vertus pédagogiques précieuses. Le terrain est utilisé par les écoles militaires françaises et étrangères pour étudier les opérations interarmées qui s'y sont déroulées afin de faire face aux conflits futurs.

Le seul point d'ombre : le projet éolien au large d'Arromanches car l'Unesco n'est pas très friand de ce genre d'installations.



Omaha, au pied du cimetière américain, fait partie des plages du Jour J avec Utah, Gold, Juno et Sword qui seront peut-être inscrites à l'Unesco.



Le dossier est à maturation

François-Xavier Priollaud, vice-président de la Région.

## REPERES

### ■ Un travail permanent

Si le Comité national des biens français au Patrimoine mondial a donné le dernier feu vert, la Région continue d'étoffer son dossier. Une association va être créée en soutien à partir de 2018.

### ■ Un patrimoine normand

La Liste du patrimoine mondial dénombre 1 073 biens. La Normandie a inscrit trois biens : le Havre, le Mont-Saint-Michel et les sites Vauban.

## Éolienne et patrimoine : le début du bras de fer



Le projet éolien de Courseulles-sur-Mer, autorisé par le gouvernement français, prévoit d'implanter 75 éoliennes offshore en mer à 10 km des plages du Débarquement. Une démarche "incompatible avec le respect dû à ces soldats et la demande en cours de classement du site au patrimoine mondial de l'Unesco", selon les associations de protection des côtes normandes dont la Fédération Environnement Durable, fondée par Jean-Louis Butré. Une plainte collective fut déposée le 13 juin 2017 par les associations d'opposants et de pêcheurs auprès de la Commission européenne pour infractions au droit communautaire. "Nous recevons un soutien mondial via notre pétition dont plus de 4 000 réponses en quelques jours. Les familles d'anciens combattants sont furieuses."

La Région affirme que ces projets ne sont pas incompatibles puisqu'ils émanent de la même entité: les Nations Unies. "On peut concilier les deux en faisant preuve de discernement", affirme François-Xavier Priollaud.